

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/7
	Révision n°: 4
<b>ASPIR'ODEUR MARINE</b>	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	<b>10754</b>

## **Fournisseur**

### **IPC**

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26  
ipc@ipc-sa.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **ASPIR'ODEUR MARINE**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Absorbant et destructeur d'odeurs**

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### **1.5. Autre information**

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**

Aquatic Chronic 3, H412

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**

**Pictogrammes de danger** : Aucun

**Mention d'avertissement** : Aucune

### **Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers**

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Phrase EUH**

EUH208 : Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène). Peut produire une réaction allergique.

### **Conseils de prudence**

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### **Phrases supplémentaires**

Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

### **2.3. Autres dangers**

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/7
	Révision n°: 4
<b>ASPIR'ODEUR MARINE</b>	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	<b>10754</b>

### SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

#### 3.2. Mélanges

##### Composition

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6 REACH : 01-2119457610-43	ETHANOL	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	1-5
CAS : 5989-27-5 EC : 227-813-5 REACH : 01-2119529223-47	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE (D-LIMONENE)	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	<= 1

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

### SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute, de malaise ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

##### En cas de contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières.

##### En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Equipement spécial de sécurité

Aucune mesure particulière n'est requise.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/7
	Révision n°: 4
<b>ASPIR'ODEUR MARINE</b>	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	<b>10754</b>

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

#### Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au § 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir § 7 : Manipulation et stockage

Voir § 8 : Contrôle de l'exposition/ protection individuelle.

Voir § 13 : Elimination

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

#### Prévention des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Stocker dans un endroit frais.

Ne pas stocker avec les aliments.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1900
UE	IOELV TWA (ppm)	1000
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	9500
UE	IOELV STEL (ppm)	5000
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900
France	VME (ppm)	1000
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	9500
France	VLE (ppm)	5000
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1907
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/7
	Révision n°: 4
<b>ASPIR'ODEUR MARINE</b>	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	<b>10754</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection des voies respiratoires

N'est pas nécessaire.

#### Protection oculaire

N'est pas nécessaire.

#### Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Caoutchouc nitrile.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide/Gel
Couleur	: Bleu
Odeur	: Marine
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Non déterminée
Hydrosolubilité	: Complètement soluble à chaud.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Non déterminée.
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

### 9.2. Autres informations

COV : 3.25 %

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/7
	Révision n°: 4
<b>ASPIR'ODEUR MARINE</b>	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	<b>10754</b>

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité (suite)

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

monoxyde et dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.2. Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### (R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène) (5989-27-5)

DL50 orale rat	4 400 mg/kg
----------------	-------------

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### Effets écotoxiques

Nocif pour les poissons.

Nocif pour les organismes aquatiques.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/7
	Révision n°: 4
<b>ASPIR'ODEUR MARINE</b>	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	<b>10754</b>

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

#### Emballages souillés

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation du Transport.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.2. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

< 5 % : agents de surface non ioniques.

5-15 % : savon

Parfums (coumarine, citral, linalool, eugénol, alpha isométhyl ionone, eugénol)

#### 15.1.3. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.4. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP      Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.5. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE      Désignation de la rubrique

Régime    Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/7
	Révision n°: 4
<b>ASPIR'ODEUR MARINE</b>	Date : 03/09/2018
	Remplace la fiche : 22/07/2015
	<b>10754</b>

## **SECTION 16 : Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### **Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous les §*

*Fin du document*